

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**

**CONSEILLERS :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 14**  
**Absents : 1**  
**Absents R. : 0**  
**Votants : 14**

Date affichage : 27/03/2026

Le 21 mars 2026 à 10 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 17 mars 2026 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Bernard MARSOT, Maire, Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Pascale CLAUDEL, Adjoint, Joël PERROD, Christian ROETHINGER, Frédéric FELSINGER, Jean-Bernard WIMMER, Christelle STOJANOV, Adeline TRABAC, Yoan CHEVALIER, Sephora ALTER, Manon LHOMME, Conseillers Municipaux.**

**Absente excusée : Angélique KELLER**

**Secrétaire de séance : Manon LHOMME**

**OBJET :**

16.

**APPROBATION DU PV  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20/12/2025**

Monsieur le Maire expose que le projet de procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 20 décembre 2025 a été joint à la convocation de chaque élu.

Il est nécessaire de procéder à l'approbation de ce procès-verbal (PV) de la dernière séance du conseil municipal ayant eu lieu avant le renouvellement général bien que dans ce cas de figure, de nouveaux élus sont amenés à valider le PV d'une séance à laquelle ils n'ont pas assisté. Les observations de chacun peuvent être intégrées dans le PV, en annexe, en fin ou en marge dudit document, au choix de la commune.

*Certifié exécutoire*

*Reçu en Préfecture  
le :*

*Publié ou Notifié  
le :*

Le Conseil Municipal,

VU :

le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **prend acte du procès-verbal du compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 20 décembre 2025 qui n'apporte pas d'observations de leur part.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Jean-Bernard MARSOT



Le Secrétaire de séance,



Manon LHOMME